



non approuvé

Procès-verbal

156^e Assemblée générale du 31 mai 2018

SPA du Haut-Léman, rte de Fenil 62, 1806 St-Légier

Pour le procès-verbal : Bettina Greiner, secrétaire SPA HL

Préambule

Ouverture de la séance à 19h40 à l'hôtel Astra à Vevey.

20 membres de 906 au total sont présents (y compris le Comité) ; aucune procuration n'est enregistrée.

L'assemblée peut donc valablement délibérer conformément aux statuts en vigueur.

1) Bienvenue

Le président, M. Michel Vincent, souhaite une très cordiale bienvenue aux personnes présentes et spécialement à M. Alain Grangier, Syndic de la Tour-de-Peilz, M. Olivier Gfeller, Municipal de Montreux, M. Michel Dupont, vétérinaire, Mme Martine Viquerat, responsable du refuge et à M. Philippe Rohrbasser, Président du Conseil de la Fondation.

Personnes excusées

Mesdames Claudine Ursenbacher, Gita Devanthéry, Norma de Luca, Josiane Pichard, Silke Pan, Suzanne Schwegler, Natacha Schmid, Caroline Matthey, Laura Proietto, Stephanie Emery, Madame et Monsieur S. Henchoz, Messieurs Philippe Dunant, vétérinaire, Jean-Marc Muller, Olivier Reymond, Alain Matthey ainsi que les Communes de Blonay, Chardonne, Corseaux, Jongny, Saint-Légier et Villeneuve.

Modifications à l'Ordre du Jour

L'ordre du jour est adopté sans modification ni ajout.

2) Nomination des scrutateurs

M. Albert-Edouard Fahrni accepte de fonctionner comme scrutateur des voix.

3) Approbation du procès-verbal de l'AGO du 1^{er} juin 2017

Ce procès-verbal ne suscite aucune question. Il sera soumis au vote pour approbation sous point 7.

4) Rapport d'activités 2017

Refuge

Le comité a tenu 8 séances plénières pour la gestion des affaires courantes du refuge et l'organisation de la fête d'inauguration.

Le Président exprime la gratitude du Comité envers les collaborateurs du refuge, Mmes Mélanie Praplan, Caroline Matthey, Laura Proietto, Lysiane Pellouchoud et Monsieur Ludovic Teklits. Line Grandjean devrait terminer sa dernière année d'apprentissage cet été tandis qu'une nouvelle apprentie, Mme Stéphanie Emery, a commencé sa formation à la rentrée 2017.

Le refuge accueille toujours de nombreux jeunes pour les stages obligatoires scolaires et collabore avec l'OSEO de Vevey pour la réintégration professionnelle. Durant les vacances d'été, le refuge participe toujours au passeport vacances.

Participation des communes aux frais de fourrière

Actuellement, les communes de Blonay, St-Légier, Veytaux, Chardonne et Jongny versent au montant à leur gré pour soutenir le refuge dans son activité de fourrière. L'objectif de convaincre également les communes de Montreux, La Tour-de-Peilz, Corsier et Vevey reste une préoccupation majeure du Comité. La commune de Corseaux a fait savoir qu'elle ne souhaitait plus être membre de l'association. Cependant,

Corseaux reste bénéficiaire des services de fourrière et donc, en quelque sorte, redevable du moins d'un point de vue éthique. Cette convention de fourrière implique les dix communes de la Riviera.

Statistiques

Les statistiques du refuge pour l'année 2017 sont passées en revue par Mme M. Viquerat.

Questions diverses :

M. Carrard demande s'il était envisageable d'élaborer des statistiques qui démontrent aux communes l'avantage que représente pour leurs habitants le service de pension que le refuge offre à leurs habitants.

Les statistiques très détaillées sont déjà préparées pour les conseils communaux et le Comité enverra une nouvelle lettre aux communes hésitantes dans l'espoir que la demande sera mise à l'ordre du jour d'une prochaine séance communale.

Travaux au refuge

Le bâtiment rénové et agrandi est terminé depuis l'été 2017 et la fin des travaux a été fêté par une belle fête.

Sites Internet (association et fondation)

Mme Carole Büssinger poursuit son engagement de Webmaster bénévole.

Une page Facebook a également été créée par Lysiane Pellouchoud pour faire connaître le refuge davantage aux personnes qui utilisent ce réseau social.

Manifestations passées

En plus du traditionnel stand à la Foire de la St-Martin à Vevey, le refuge était aussi représenté au Marché de Noël de Montreux, ceci pour la première fois. Le Comité espère pouvoir renouveler l'opération l'hiver prochain.

Manifestations futures prévues

Stand à la Foire de la St-Martin de Vevey le deuxième mardi de novembre.

Remerciements

Le Président remercie chaleureusement tous ceux et celles qui participent à la bonne marche du refuge, notamment Mmes Florence Kolly, Szilvia Szalontai et Martine Viquerat ainsi que M. Jérôme Jatton qui se chargent des enquêtes post-adoptions, mais aussi Dr Rey et à la Drsse Panchaud qui ont officié comme vétérinaires-conseil.

Le rapport du vétérinaire-conseil peut être consulté sur le site Internet.

5) Présentation des comptes 2017 et du budget 2018

Monsieur Naziri de la fiduciaire Office Consultant présente et commente les comptes 2017 et le budget 2018.

Le résultat net de l'exercice au 31.12.2017 montre un bénéfice de CHF 18 816.79 donc une baisse de CHF 76'553.00, soit de 80 %, par rapport à 2016 (CHF 95'369.08). Le total des Actifs et Passifs est de CHF 52'869.93.

Cette baisse s'explique essentiellement par la différence entre les successions de (CHF 115'397.84 perçues en 2017 contre CHF 214'991.20 en 2016 qui a pesé lourd dans la balance.

Les produits provenant des cotisations des membres, dons et collectes et les ventes de matériel ont baissé, contre ceux des pensions, adoptions, fourrières et du parrainage qui ont augmenté entre 2016 et 2017. Un produit supplémentaire a été généré par le repas de soutien avec CHF 41'956.35.

Le soutien de la Fondation SPA en faveur de l'association SPA, est resté stable. Comme d'habitude, elle a joué son rôle avec une injection à hauteur de CHF 107'382.00 pour 2017 (en CHF 105'000.00 en 2016). Le total des charges en 2017 est de CHF 481'251.45 (-12.03 % par rapport à 2016).

Les charges d'exploitation ont augmenté de 2.38 %, à CHF 462'434.66.

L'augmentation des charges du personnel est due à l'adaptation naturelle des salaires, la différence entre 2016 et 2017 est de CHF 24'628 (8 %) y compris le coût des charges sociales incombant à l'employeur.

Les dépenses administratives ont en revanche baissé de CHF 44'674.43 en 2016 à CHF 39'787.20 en 2017.

Le compte « frais d'entretien des locaux » inclut les achats de petit matériel pour les nouveaux locaux. La différence entre les deux années est de CHF +7'067.27 entre 2016 et 2017.

Comparatif budget 2017 vs comptes 2017

La réalisation de produits a globalement été en deçà du budget, notamment pour les ventes on espérait faire bien mieux, et les charges encourues ont été plus importants malgré une budgétisation plutôt pessimiste.

Les aides externes ont contribué au fonctionnement du refuge avec une participation aux frais de fourrière CHF 4'180.- de la part des communes Chardonne, Blonay, Jongny et Veytaux et des apports de la PSA, une rémunération du courant excédentaire par Swissgrid, un don de la Fondation Primerose de CHF 511.65 et des apports de la Fondation SPA HL à hauteur de CHF 107'382.

Questions diverses :

M. Carrard aimerait connaître la solution technique qui a été retenue pour chauffer le nouveau bâtiment du refuge.

M. Pierre-Alain Egger, délégué aux infrastructures lui répond que la nouvelle construction est bien mieux isolée que l'ancienne. La chaudière n'a pas été changée, mais la SPA HL a saisi l'occasion pour installer des panneaux solaires sur le toit.

M. Carrard aimerait aussi être éclairé sur les charges liés à l'encaissement par carte de crédit. Il y a clairement des avantages pour le refuge d'accepter les paiements par carte malgré quelques frais qui en découlent.

M. Carrard souhaite savoir sur quelle base les contributions des communes ont été calculées. Le Président lui répond que les calculs sont faits sur la base d'un montant déterminé par habitant par commune. Actuellement, le refuge aurait besoin d'environ 1-1.50 francs par habitant pour couvrir les frais de fourrière.

M. Carrard demande si une rétrocession de la taxe perçue par les communes pour les chiens pourrait être envisagée.

Le Président répond que cette taxe n'est pas une taxe affectée et que la SPA HL ne peut pas prétendre à un quelconque paiement de contribution aux frais de fourrière via cette taxe.

M. Carrard pense que l'accroissement du nombre d'habitants dans les communes n'est actuellement pas pris en compte.

Le Président répond que dans les exécutifs, certaines personnes sont conscientes du problème de fourrière qui est assumée par une association privée. Au vu du vide juridique existant entre le Canton et les Communes au sujet de ces frais, elles devraient prendre les devants.

Question au sujet de successions libellées « en faveur de la spa » qui sont partagées entre plusieurs SPA et font donc « perdre » de l'argent à la SPA HL.

Le Président répond qu'effectivement certains montants ont été perdus dans le passé quand un testament n'était pas suffisamment précis. Ces montants étaient alors attribués à la SVPA. Ce problème a été réglé entretemps par une classification des SPA.

Budget 2018

Le budget 2018 a été élaboré avec prudence, comme d'habitude.

Pour 2018, une succession plus conséquente est en cours en France ; elle devrait aboutir cette année, après une longue période d'attente ; par prudence, elle n'a pas été comptée dans le budget.

Actuellement, l'association ne paie pas encore de le loyer à la Fondation.

Le résultat budgété est de CHF -114 800.

Questions diverses :

Aucune question.

6) Rapport de vérification des comptes 2017

M. Rohrbasser, vérificateur des comptes 2017 se dit très satisfait de la précision avec laquelle les comptes sont tenus. Le contrôle des comptes a été réalisé le 23.05.2017 au refuge conformément aux lois en vigueur.

7) Approbation des points 3, 4, 5 et 6

La Président propose à l'Assemblée de voter en un seul vote les points 3, 4, 5 et 6.

Ces quatre points sont approuvés à l'unanimité.

8) Décharge au Comité et au trésorier

À l'unanimité, l'assemblée donne décharge au Comité et au trésorier.

9) Fixation de la cotisation 2019

Le Comité propose de maintenir les tarifs (membre individuel CHF 40.-, famille CHF 60.-).

Les tarifs pour 2019 sont acceptés tacitement par l'Assemblée.

10) Nominations statutaires

Le Président annonce que les membres du Comité Pierre-Alain Egger et François Martin ont fait état de leur démission qui intervient dès la fin de cette assemblée. Le Président remercie ces deux membres pour leur engagement sous applaudissements et leur remet à chacun un coffret de 3 belles bouteilles.

Le Président annonce qu'il souhaite lui-même diminuer sa charge. En conséquence, une rocade a été faite entre lui et le vice-président, M. Jérôme Jaton, pour lui permettre de réduire ses obligations.

Le comité reste composé de 5 personnes, et remplit toujours les conditions des statuts. Il examinera soigneusement les besoins de l'association et les opportunités avant de soumettre à l'AG de nouveaux candidats.

A l'issue de cette AG, le comité est composé des personnes suivantes :

Président

Jérôme Jaton

Vice-président

Michel Vincent

Déléguée aux manifestations et auprès de la PSA
Responsable des contrôles post-adoption chiens
Secrétaire

Danielle Favrod
Florence Kolly
Bettina Greiner

Élection d'un vérificateur des comptes

M. Matthey est sortant.

M. Philippe ROHRBASSER est rééligible et s'engage à poursuivre son mandat. Le Président propose à M. Albert Edouard Fahrni de fonctionner comme vérificateur des comptes 2018, ce que ce dernier accepte volontiers.

Les deux vérificateurs des comptes sont acceptés tacitement par l'assemblée.

11) Rapport de la Fondation

M. Rohrbasser félicite Mme Viquerat et M. Egger pour la qualité des travaux de rénovation du refuge.

L'investissement consenti par la Fondation est très important, car les travaux ont été financés à deux tiers par les fonds propres et à un tiers par un emprunt. Les Fonds propres ont donc passablement diminué. De ce fait, la Fondation ne pourra plus assurer des apports de liquidités importants, ce qui incite M. Rohrbasser à exhorter la SPA HL une nouvelle fois de devenir plus indépendant dans son fonctionnement.

Questions diverses :

M. Carrard souhaite connaître les actifs de la Fondation.

M. Rohrbasser lui répond qu'en se projetant dans un futur à moyen terme et en extrapolant la vente de tous les actifs actuels, l'association aurait, d'ici 4 à 5 ans, consommé la totalité de la fortune et la Fondation n'aurait plus de moyens pour soutenir l'association.

M. Rohrbasser insiste sur son constat que la situation est préoccupante et que l'association doit trouver rapidement des solutions. Le Comité en prend acte.

12) Divers et propositions individuelles

Questions des membres :

M. Carrard émet le souhait que la SPA HL fasse une demande à la Commune de St Léger pour limiter la vitesse, voire aménager un trottoir le long de la route de Chambeillon et du chemin de la Tuilière, où la vitesse est limitée à 80 km/h et le trafic important, sachant que les deux routes sont fréquentées par des promeneurs de chiens. Le Comité prend acte de la demande.

Les questions et commentaires individuels étant alors épuisés, le Président lève l'assemblée à 20h55.

L'assemblée se rend au foyer pour partager le verre de l'amitié offert par la SPA HL.

Vevey, 31 mai 2018



Bettina Greiner
Secrétaire SPA HL